

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1046

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

-----

### ARTICLE 65

Après le mot :

« date »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« fixée par arrêté du ministre chargé des communications électroniques et au plus tard deux ans après la promulgation de la présente loi »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.